



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT
RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 2 DECEMBRE 2019
ASSEMBLEE GENERALE**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 25 novembre 2019
Date d'affichage : 11 décembre 2019
Secrétaire de séance : Maryvonne TAVILIEN
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 200
Nombre de présents : 104
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de votants : 115

Le deux décembre de l'an deux mille dix-neuf, à 11 h, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural, s'est réunie en session ordinaire Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

⇒ **Etaient présents :**

COLIN E. – **Président** : PORCHET B. – PROVOST J.P. – ROYER P. – TREMBLAIS D. – **Vice-Présidents**
ABAUX B. – AUDOUX J.J. – BARRUSSEAU J.P. – BASTARD D. – BASTIERE V. – BATLE J.M. – BEAU J. – BEAUJANEAU G. – BERNARD B. – BERNARD J.P. – BIZAGUET M. – BLANCHARD B. – BODIN G. – BOIRON W. – BOULOUX Y. – BRETEUX J.J. – BROQUET J.C. – CHAUVET O. – CHARRIER P. – CHARRON M. – CHEBASSIER J. – CLEUET N. – COCQUEMAS A. – COMBEAUD R. – COLAS J. – CONDAC O. – CORDEAU J.F. – COURTIUUX J.C. – COUTURIER S. – DARDILLAC R. – DAVIAUD C. – DAVID D. – DAZAS J. – DELIS G. – EMERY G. – FAROUX J.M. – FOUCHER C. – FROMENTEAU M. – GABARD J.P. – GATEFF S. – GEORGES A. – GIRARD K. – GLAIN J.M. – GRANDIN R. – GRANGEON J. – GRAVELAS J.M. – GUILLON A. – GUILLON B. – GUILLOT A. – HERAULT G. – HUGUENAUD G. – IRIBARREN J.F. – JARRY F. – JEAN G. – JEANVOINE F. – LAMY J. – LAURENCIER Y. – LAVILLE B. – LE DREAU Ph. – LUSSEAU D. – MARCHAND Ph. – MELON J.P. – METAIS J. – MINOT P. – MONDON A. – MOREAU P. – MOULIN D. – NASSERON Th. – NEVIERE A. – NIVARD F. – PACREAU J. – PAYEN J.Y. – PELLETAN F. – PEYRAT A. – PHILIPPAULT D. – PINGAULT G. – PORCHERON C. – PORTE M. – PREHER P.C. – PRIOU P. – PROUST J. – RAFFIN A. – RENOUX E. – REVERDY Ph. – RIGNAULT A. – ROBIN S. – ROBIN X. – ROCHER J. – ROCHER J.C. – ROUSSE J.M. – ROY J. – SERVAT F. – SOLIGNAC J.P. – SOUBRY S. – SOUCHE G. – TAVILIEN M. – TERRANOVA J.L. – THIMONIER D. – TORTISSIER J. – **Membres du Comité**

⇒ **Etaient représentés :**

Pouvoirs de AUDOUX F. à TERRANOVA J.L. – BARBOT J.P. à GRANDIN R. – DE MAUDUIT du PLESSIS G. à PORCHET B. – DUTHEUIL D. à BERNARD B. – GAUTHIER J.C. à PINGAULT G. – GRIMAUD M. à HERAULT G. – PENY M. à PROVOST J.P. – TARTARIN Y. à TREMBLAIS D. – TREMOUILHE M. à PRIOU P. – VAUZELLE F. à HUGUENAUD G. – VIOLETTE J.F. à MELON J.P.

⇒ **Etaient excusés :**

BERTHOME M.A. – BIGOT Ph. – BLANCHETON E. – BOUILLAUD G. – BOUTET J.C. – CHATELLIER B. – CHEVAIS C. – DAUCHIER A. – DELANNOY E. – FRADIN P. – GIRAudeau J.L. – GRIMAUD M. – JESBERGER G. – JOLAS-COLLIN S. – JUSTICE M. – LASSALE D. – MAGNON M. – MARTIN N. – MAUDUIT J. – PICARD C. – RENAUD E. – RICHARD C. – ROUSSEAU E. – SAUMONNEAU M. – VILLETTE P. – **Membres du Comité**

⇒ **Assistaient également à la séance :**

AUDOUARD K. – DURAND N. – FROGER C. – GABARD N. – GARCIA E. – HOUDBERT S. – LUSSAT S. – MADEJ J.L. – PICARD M. – PLISSON I. – REVEILLAUD N. – ROUZIERE I. – SAZARIN J. – SIRONNEAU F. – **Personnels du Syndicat**

N°C20191202_105 : Désignation d'une secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 115

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la Commune de Sillars, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

1 > Débat d'Orientation Budgétaire 2020

2 > Modification des tableaux des effectifs

3 > Adhésion à l'association Mont'Plateau

4 > Dépenses à reprendre au compte « fêtes et cérémonies »

5 > Questions diverses :

- Présentation des actualités et projets du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD)

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20191202_106 : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 115

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural,
- Vu** l'avis de la Commission des finances en date du 15 novembre 2019.

Le Président présente le rapport qui suit :

Le Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit précéder le vote du budget, fait ressortir pour 2020 une évolution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 3 % (+ 15 k€).

Il est par ailleurs rappelé que le budget général porte les charges de l'Administration Générale qui sont couvertes par le versement de contributions des deux budgets annexes (73 % BA du service de gestion des déchets et 27 % BA du service TP).

Après exposé, le Comité :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 concernant le budget général sur la base du rapport ci-annexé,
- Prend acte des informations délivrées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du budget annexe du service de gestion des déchets, dont la synthèse figure en annexe.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20191202_107 : Modification des tableaux des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 200	Pour :
Nombre de présents : 104	Contre :
Nombre de pouvoirs : 11	Abstention(s) :
Nombre de votants : 115	A l'unanimité : ☒

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Le Président présente le rapport qui suit :

En 2019, plusieurs agents étaient concernés par des **avancements à la promotion interne**. Les listes d'aptitude ayant été publiées, il serait donc nécessaire de **créer un poste d'agent de maîtrise pour les budgets travaux publics et gestion des déchets, à compter du 1^{er} janvier 2020**. Les postes détenus actuellement par les agents seraient supprimés après leur nomination.

En ce qui concerne plus précisément le budget gestion des déchets, le SIMER a candidaté à un **appel à projets relatif à l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)**. L'objectif de ce projet est de créer une synergie entre les acteurs économiques du territoire autour des thématiques environnementales, sociales et sociétales dont la gestion des déchets. Pour ce faire, des financements sont octroyés à hauteur de 70 % pour le recrutement d'un chargé de missions pour assurer les fonctions prédéfinies du projet.

Une réponse définitive étant attendue pour fin novembre, il est demandé d'acter la création d'un poste de chargé de missions à compter du 1^{er} mars 2020 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver les modifications des tableaux des effectifs de chaque budget du Syndicat telles que retracées dans l'annexe ci-jointe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20191202_108 : Adhésion à l'association Mont'Plateau

Nombre de délégués en exercice : 200	Pour :
Nombre de présents : 104	Contre :
Nombre de pouvoirs : 11	Abstention(s) :
Nombre de votants : 115	A l'unanimité : ☒

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le rapport suivant est présenté par le Vice-Président, Jean-Pierre PROVOST :

L'association Mont'Plateau, créée en 2016, a pour objet de fédérer et mettre en réseau tous les acteurs motivés par l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective du Pays Montmorillonnais. Sa mise en œuvre s'inscrit dans une perspective de développement durable par sa contribution à l'économie locale et ses réponses aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Des actions de sensibilisation et d'animation, mais également de la formation, sont proposées par l'association auprès des établissements scolaires notamment, auxquelles le SIMER pourrait s'associer dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Après un premier partenariat en 2018, dont les résultats se sont avérés positifs, il est envisagé que le SIMER adhère à l'association à partir du 1^{er} janvier 2020.

Pour ce faire le Syndicat devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 50 € et désigner un représentant pour siéger aux instances de l'association.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser l'adhésion du SIMER à l'association Mont'Plateau à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20191202_109 : Dépenses à reprendre au compte « fêtes et cérémonies »

Nombre de délégués en exercice : 200

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 115

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural ;
- Vu** la demande du Comptable public en date du 17 mai 2019.

Le Président présente le rapport qui suit :

Sur demande du Comptable Public, il conviendrait de procéder à l'adoption d'une délibération afin de préciser les principales dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé au Comité de prendre en charge les dépenses liées aux fêtes et cérémonies au compte 6232 telles que détaillées ci-dessous :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les prestations et cocktails servis lors des assemblées, inaugurations, réunions publiques, repas de fin d'année....
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, plaques et présents offerts à l'occasion de divers évènements (décès, remise de médailles...),
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Locations de matériels liées à la manifestation (podiums, chapiteaux, kakémonos...),
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées à l'évènement,
- Les frais de restauration, de séjour des représentants du Syndicat (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs organisés dans le but de favoriser les échanges et les actions menées par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

> Présentation en séance des actualités et projets du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) :

> Redevance Incitative :

Concernant la redéfinition des circuits de collecte, Madame MOREAU demande à quelle période sont programmées les rencontres avec les communes.

La responsable d'exploitation adjointe indique que les prises de rendez-vous sont en cours. Elle rappelle qu'un courrier a été transmis il y a quelques semaines à chaque Mairie afin de présenter la démarche et solliciter la désignation d'un élu référent. Elle souligne également l'importance de ce temps d'échange et de concertation entre les communes et les services du Syndicat pour la bonne réussite du projet.

Madame GATEFF souhaite connaître le volume des bacs remis aux usagers.

Sur ce point, la Responsable d'exploitation adjointe indique que la réflexion est toujours en cours pour les particuliers, mais sera en fonction de la composition du foyer. Pour les professionnels, la dotation sera déterminée au cas par cas en fonction de l'activité.

Madame GATEFF fait part également de ses inquiétudes de voir augmenter les dépôts sauvages.

Pour Monsieur ROYER, Vice-Président, le fait de supprimer les points de regroupement actuels devrait limiter ce phénomène.

Des questions sont ensuite posées concernant le cas des vacanciers, des personnes âgées en maison de retraite ou hébergées par de la famille et concernant l'organisation de manifestations.

Monsieur ROYER, indique qu'il n'y aura pas de changement, s'il s'agit d'une résidence secondaire, une redevance sera facturée, pour les personnes âgées, elles seront alors exonérées dans le cas où la maison est vide de meubles et pour les manifestations ponctuelles, comme actuellement, une offre de service sera proposée aux organisateurs avec la mise à disposition de bacs.

Monsieur DARDILLAC, demande si le SIMER envisage de mettre en place une collecte pour les encombrants.

Monsieur ROYER, indique qu'au regard des moyens techniques et financiers nécessaires à cette collecte spécifique, sa mise en place n'est pas envisagée à ce jour.

> Stratégie biodéchets :

A propos du déploiement du compostage collectif, Monsieur GUILLON émet des craintes sur le fait que des usagers puissent déverser tous types de déchets dans les composteurs.

Il est alors proposé par un délégué de les installer dans les déchèteries, car selon lui les lieux étant surveillés, les dérives pourraient être évitées.

Monsieur ROYER indique que cette solution n'est pas envisagée dans la mesure où les espaces encore disponibles sur les sites sont réservés pour le déploiement de nouvelles filières.

> Questions diverses :

La question de la position du SIMER face à la mise en place de la consigne est posée.

Le Directeur indique être opposé à celle-ci, puisque les recettes ne reviendront plus aux services publics tel que le SIMER, mais aux grands groupes privés. Il précise qu'il est difficile pour le moment de chiffrer l'impact financier pour le Syndicat.

Quant à Monsieur THIMONIER, il pense que le manque de communication peut être à l'origine de la présence d'une part importante de déchets recyclables dans les sacs noirs.

Sur ce point, Monsieur ROYER indique qu'un plan de communication spécifique est prévu avec la mise en place de la Redevance Incitative, avec notamment une communication particulière délivrée à chaque usager lors de la remise des bacs.

Le Président propose également de fournir des éléments pour les bulletins municipaux, car selon lui, ce document est lu par les usagers.

Un délégué souhaite savoir si le Syndicat dispose toujours d'un broyeur à végétaux et si des prestations ponctuelles peuvent toujours se faire en faveur des communes.

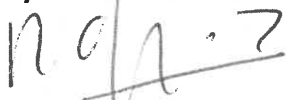
La responsable de l'animation des territoires confirme que deux offres existent. Une réalisée par le SIMER, à la charge de la commune, et une seconde réalisée en partenariat avec une CUMA, à la charge du Syndicat et où la commune récupère le broyat.

Pour conclure les questions diverses, le Président informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec la Sous-Préfète afin de l'informer de la situation du centre de tri du Syndicat.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire,

Maryvonne TAVILIEN



Le Président,

Ernest COLIN





ANNEXES



Rapport d'orientation budgétaire 2020

L.2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

1. Dépenses de fonctionnement

Le budget général du Syndicat porte les charges de l'administration générale composée de 8 agents permanents

Pour 2020, il serait en évolution de 3 % (540 K€ contre 555 K€ pour 2020) :

- **Ce sont les charges à caractère général** qui connaîtraient l'évolution la plus importante, **soit + 9 950 € qui s'explique par :**
 - La conduite d'une étude concernant l'évolution de la Gouvernance du Syndicat
 - Le recours à une assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance
- **Les charges de personnel** connaîtraient elles **une évolution modérée de 2 % pour atteindre 421 K€** (415 K€ en 2019), principalement sous l'effet du **Glissement Vieillesse Technicité et le recours à un intervenant extérieur dans le cadre d'une mission QSE** (Hygiène, sécurité et propreté)
- **Les autres charges de gestion courante** seraient en baisse de 4 % passant ainsi à **32 500 €** du fait notamment de l'arrêt du versement d'une subvention à l'organisation syndicale FO (remplacée par la mise à disposition de locaux sociaux)
- **Les charges d'amortissement** resteraient stables et s'élèveraient à **17,5 k€**



2. Recettes de fonctionnement

➤ Pour couvrir ces dépenses, les contributions versées par chacun des 2 budgets annexes au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement se décomposeraient comme suit :

Budgets annexes	BP 2019	OB 2020
Gestion des déchets (à hauteur de 73 %)	388 815 €	399 722 €
Travaux publics (à hauteur de 27 %)	143 808 €	147 843 €
TOTAL	532 623 €	547 565 €

➤ Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat se porteraient à 7 600 €

3. Les investissements pour 2020

➤ Les investissements pour 2020 concerneraient le renouvellement de matériels informatiques et l'acquisition de matériels de bureau (20 K€)



Ils seraient autofinancés intégralement

BUDGET ANNEXE du SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020
(OB examinées par le Comité syndical le 25 novembre 2019)

a) Contexte et enjeux pour 2020 :

Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont au cœur de la préoccupation des français, les politiques locales de gestion des déchets peuvent être un moyen concret de faire évoluer les comportements, mais également de créer de l'activité et de l'emploi local.

Dans ce cadre, le SIMER, conscient des enjeux de son temps, se veut être un acteur dynamique et structurant pour le territoire. En ce sens, l'année 2020 sera pour le Syndicat celle de la transition vers un nouveau modèle environnemental et économique qui ne devra plus être fondé sur :

- Des coûts d'enfouissement faibles, mais avec l'explosion annoncée de la TGAP qui va passer de 17 à 65 € d'ici 2025,
- Des coûts de main-d'œuvre allégés par le recours aux emplois aidés, dont les derniers contrats s'achèveront en 2020,
- Une redevance exceptionnelle versée par SEI pour l'exploitation du site du Vigeant.

Ce sont les raisons pour lesquelles le SIMER a décidé de **choix forts** avec :

- La mise en place d'une Redevance Incitative afin de diminuer de 40 % ses déchets enfouis à l'horizon de 2023. Mais ce choix permettra également de revoir en profondeur le schéma et la fréquence de collecte pour optimiser les moyens matériels et humains alloués au service,
- L'adoption d'une stratégie pour détourner les biodéchets de la poubelle noir, fondée notamment sur un programme ambitieux de distribution de composteurs individuels. Le SIMER veut également développer des solutions de compostage collectif et la collecte des biodéchets auprès des professionnels,
- La conduite d'une étude en 2020 pour développer le réemploi dans le Sud-Vienne avec notamment l'association Corbeau Blanc,
- Le déploiement de solutions d'Ecologies Industrielles et Territoriales (EIT) en réponse à un appel à projet régional afin de travailler sur des mutualisations de moyens et de ressources avec les EPCI, les Chambres consulaires et les acteurs économiques du territoire.

Ces projets ambitieux sont dans le prolongement du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui entrera en vigueur en 2020 et avec la loi anti gaspillage pour une économie circulaire, en discussion au Parlement.

b) Les orientations budgétaires pour 2020 :

Le programme d'investissement pour 2020 sera conséquent avec 2.9 M€ investis dont 2.8 M€ pour la mise en œuvre de la Redevance Incitative (1.6 M€ pour l'achat de bacs individuels). Pour financer ce programme, un **emprunt de 2 M€ sera contracté avec des taux d'intérêts qui s'annoncent particulièrement avantageux.**

En fonctionnement, l'année 2020 sera marquée par :

- **Des dépenses courantes en évolution modérée d'environ 1 %, sous l'effet notamment :**
 - o D'une hausse du coût de l'enfouissement (TGAP + 1 € / T + 0.90 €/ T de révision de prix X 21 000 T),
 - o D'une hausse des amortissements de 36 000 €,
 - o D'une hausse des charges de personnel de 0.7 %, soit 30 000 €,
 - o D'une baisse des charges financières de 17 000 €,
 - o D'une baisse de diverses autres charges de 21 000 €.
- **Des recettes courantes en forte baisse (-5 % / – 351 K€) en raison :**
 - o De la chute des cours des matériaux recyclés (fibreux, ferrailles, plastiques) suite à la fermeture du marché Chinois et à l'insuffisance de débouchés pour les matières recyclées (- 130 K€),
 - o De la fin du loyer versé par SEI (- 99 K€),
 - o De la fin des emplois aidés (- 66 K€),
 - o De la baisse des produits exceptionnels (-56 K€).
- **Des projets qui seront, en fonctionnement, globalement bien financés en 2020** grâce à notre capacité à répondre à de nombreux appels à projets.

Dès lors, le besoin de financement pour 2020 est estimé à 448 K€. Pour satisfaire ce besoin, il est proposé de :

- o Mobiliser notre provision à hauteur de 220 K€,
- o Procéder à une augmentation de 4 % des tarifs de la REOM (4 x 57 000 €).

PROPOSITION DE TABLEAUX DES EFFECTIFS 2020

BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS au 01/01/2020
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
Attaché	2
Catégorie B	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
Catégorie C	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint Administratif	1
TOTAL	8

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS au 01/01/2020
AGENTS TITULAIRES	
Catégorie A	
Ingénieur	1
Ingénieur - CDI	1
Catégorie B	
Catégorie C	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1
Agent de Maîtrise Principal	1
Agent de Maîtrise	+1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	7
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	6
Adjoint Technique	3
Sous-total agents titulaires	21
AGENTS NON TITULAIRES	
Technicien	1
Sous-total agents non titulaires	1
TOTAL	22

BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS au 01/01/2020	POSTES OUVERTS au 01/03/2020
AGENTS TITULAIRES		
Catégorie A		
Attaché – CDI	1	1
Catégorie B		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C		
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	1	1
Adjoint Administratif	1	1
Agent de Maîtrise Principal	4	4
Agent de Maîtrise	+1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	35	35
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	6	6
Adjoint Technique	20	20
Adjoint Technique – 31/35	4	4
Sous-total agents titulaires	78	78
AGENTS NON TITULAIRES		
Chargé de mission EIT		+1
Sous-total agents non-titulaires	0	1
CONTRATS DROIT PRIVE		
CDI cadre – Responsable Exploitation - temps complet	1	1
CDI cadre – Responsable Exploitation adjoint - temps complet	1	1
CDI cadre – Chargé de mission bio-déchets - temps complet	1	1
CDI – Chargée de conception communication, événementiel et animation - temps complet	1	1
CDI – Employée Qualifiée d'Administration - temps complet	2	2
CDI - Agent Qualifié de Maintenance - temps complet	1	1

CDI - Conducteur BOM (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) temps complet	8	8
CDI – Conducteur Polyvalent (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) temps complet	1	1
CDI – Agent compostage (conducteur d'engin, d'équipement de traitement des déchets) temps complet	1	1
CDI – Agent de déchèterie (Agent de d'accueil, de réception en déchèteries) 30 h / sem	1	1
Sous-total contrats droit privé	18	18
CONTRATS AIDES		
Emploi d'Avenir 35 h	3	3
PEC	3	3
Sous-total contrats aidés	6	6
TOTAL	102	103